

Le grand oral du bac à l'heure de ChatGPT

Un nombre croissant d'élèves utilisent l'intelligence artificielle pour préparer cette épreuve

Après avoir passé plusieurs jours à être jury du grand oral du baccalauréat, François (qui souhaite rester anonyme) est passablement agacé. « Je me demande ce que j'examine et pourtant cette évaluation compte pour 10 % de la note finale du bac », s'énervait ce professeur de sciences économiques et sociales de l'académie de Bordeaux. Parmi les dizaines de candidats qu'il a reçus, il en a vu « réciter des textes qui ne pouvaient pas être les leurs ». « J'ai parfois l'impression d'être un professeur du Cours Florent [l'école de théâtre]. Je ne sais pas comment a été préparé l'exposé et je n'ai pas les moyens de le vérifier », expose-t-il.

A côté des sujets types fournis depuis plusieurs années sur les réseaux sociaux, les intelligences artificielles (IA) génératives, utilisées de plus en plus fréquemment par les élèves, viennent troubler les enseignants interrogés. « On se retrouve avec des exposés bien écrits avec des références qui tombent naturellement mais qui sonnent creux », affirme François, à qui les inspecteurs ont transmis une « consigne claire » : « Ne pas sanctionner un élève qui a utilisé une IA », rapporte-t-il.

Depuis le 23 juin et jusqu'au 2 juillet, les 531 000 élèves de terminale générale et technologique passent cette dernière épreuve orale, fruit de la réforme de l'examen mise en place par Jean-Michel Blanquer en 2018. Les candidats présentent deux sujets en relation avec leurs enseignements de spécialité, qu'ils ont préparés pendant l'année. Le jury composé de deux enseignants, dont un non-spécia-

liste de la matière, en choisit un. L'élève a alors dix minutes d'exposé puis dix minutes d'entretien.

« Cette seconde partie avec les questions du jury permet de se rendre compte de l'utilisation ou non de l'IA, même si c'est de moins en moins aisé », constate David Boudeau, professeur de sciences de la vie et de la Terre et président de l'Association des professeurs de biologie et de géologie. Pour l'enseignant, certains élèves prennent l'IA comme « une baguette magique » qui « génère un exposé en quelques minutes » et ils « s'arrêtent là » : « Des mots de vocabulaire assez poussés sont prononcés, le discours est clair, mais dès qu'on creuse sur les connaissances ou l'argumentation, il n'y a plus personne. »

« Cela finit par se voir »

Christine Guimmonnet en est convaincue. « Si l'élève s'est contenté de ChatGPT, cela finit par se voir ». Professeure d'histoire-géographie dans l'académie de Versailles, elle a eu le cas d'une élève, durant la première semaine d'examen, qui a assumé avoir travaillé avec l'IA et un youtubeur « dont elle ne se rappelait plus du nom » pour son sujet « Peut-on dire que la Russie est une dictature ? ». « Elle ne pouvait pas donner d'arrière-plan géohistorique ou même me dire comment l'on nomme le Parlement russe », déplore l'enseignante.

Néanmoins, l'impact sur la note n'est pas toujours très important, la forme comptant autant que le fond. Cette épreuve est désormais réputée facile chez les lycéens. Le ministère de l'éducation nationale minimise, lui, les consé-



« Dès qu'on creuse sur les connaissances ou l'argumentation, il n'y a plus personne »

DAVID BOUDEAU
professeur de SVT

quences de l'utilisation de l'IA sur cette épreuve, puisqu'elle repose sur la « capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante », mais aussi « à argumenter et à relier les savoirs, à mobiliser son esprit critique ».

Les enseignants ne rejettent pas totalement la faute sur leurs élèves, car ils se plaignent de ne pas avoir le temps de bien les préparer à cette épreuve. Aucun accompagnement spécifique au grand oral n'est prévu dans les emplois du temps et depuis le retour des épreuves écrites en juin

à la session 2024, cette préparation s'est encore réduite comme peau de chagrin.

Dans une enquête de l'Association des professeurs de sciences économiques et sociales à laquelle plus de 750 enseignants de cette discipline ont répondu au printemps, 41 % ont déclaré qu'aucun oral blanc n'était organisé dans leur établissement. Ils sont 42 % à juger les attendus du grand oral peu, voire pas du tout, clairs et plus de la moitié se sentent insuffisamment formés. « Les élèves ne peuvent pas fournir un vrai travail de recherche sur le temps scolaire. Ils s'en remettent alors à divers outils dont l'IA, sans le regard critique suffisant », déplore Benjamin Quennesson, coprésident de cette association.

Dans l'académie de Montpellier, la professeure de mathématiques Chloé Chateau a pris les devants. Pour leur montrer comment bien se servir des intelligences artificielles, elle a demandé à ses élèves de s'appuyer sur ChatGPT pour définir leur problématique et for-

muler leur sujet. « On a par exemple demandé à l'IA de mettre en lumière des paradoxes en mathématiques », détaille l'enseignante, qui a ensuite engagé les élèves à prendre du recul avec les résultats obtenus. Ils peuvent s'en servir comme d'un assistant tout en apprenant à s'en méfier. »

Un usage exponentiel

« Comme tout nouvel outil, il faudrait que les enseignants puissent se l'approprier et montrer à leurs élèves comment s'en servir, et ne pas voir seulement la bête monstrueuse qui va nous remplacer », reconnaît Jean-Christophe Masseron, professeur de mathématiques à Paris, qui fait comparer à ses élèves les résultats obtenus par différentes IA à partir d'une même demande. L'enseignant constate un usage exponentiel de ces outils par les élèves depuis quelques mois. « Ils se sont servis de ChatGPT pour le grand oral, comme pour écrire leurs lettres de motivation pour Parcoursup », relève-t-il.

Ces différentes expériences ouvrent la boîte de Pandore de l'évaluation à l'heure de l'intelligence artificielle et posent la question du format du grand oral, qui « n'a pas encore bien trouvé sa place », selon nombre d'enseignants interrogés. Pour le ministère, à l'inverse, « la moyenne des candidats à cette épreuve montre qu'elle est bien comprise et maîtrisée par les candidats ».

La Rue de Grenelle fait néanmoins le choix de diminuer son poids à partir de 2026, en raison de la création d'une nouvelle épreuve anticipée de mathématiques, dont le coefficient est pris sur le grand oral. Ce dernier comptera désormais pour 8 % de la note finale du baccalauréat contre 10 % actuellement pour la voie générale, et pour 12 % au lieu de 14 % pour la voie technologique. Est-ce en raison de ces différentes limites ? Le ministère de l'éducation nationale assure que non, le grand oral restant « la deuxième épreuve en termes de coefficient ». ■

SYLVIE LECHERBONNIER

Handicap : sur Internet, l'accessibilité numérique est médiocre

Alors que, depuis le 28 juin, de nombreux sites doivent être utilisables par tous, une infime minorité respecte les normes

Faire des achats et des démarches en quelques clics, sans sortir de chez soi : quoi de plus pratique, surtout quand on est en situation de handicap ? Sauf que le numérique, qui devrait faciliter le quotidien, peut vite devenir une barrière supplémentaire. « Pour une personne aveugle, faire des courses en ligne est un parcours du combattant qui se termine souvent par un échec. Ça m'arrive fréquemment d'ajouter des objets dans un panier, mais de ne pas pouvoir le valider ou aller à la page de paiement. Quand on a des Captcha [tests requis pour différencier les utilisateurs humains des robots] avec des images, on est aussi bloqués », détaille Manuel Pereira, responsable du pôle accessibilité de l'association Valentin-Haüy. Aidé d'un logiciel de lecture d'écran, il navigue au clavier au sein de chaque page Web, dont il doit comprendre la structure, « un vrai travail de découverte qui prend du temps ».

En France, deux millions de personnes aveugles ou malvoyantes sont bloquées par des sites mal codés, des pop-up difficiles à fermer, des images sans description, des textes ou visuels peu contrastés. Et les déficients visuels ne sont pas les seuls touchés. Les interactions au clic sont un calvaire quand on est privé de

motricité fine des doigts, les vidéos sans sous-titres ne viennent pas aux malentendants, les formulaires complexes sont un casse-tête pour les personnes avec une déficience intellectuelle, certaines polices de caractères embrouillent les dyslexiques... « On va vers une dématérialisation générale. Si le numérique vous est inaccessible, plus ça va, plus vous êtes exclu », déplore M. Pereira.

La loi sur le handicap de 2005, renforcée en 2016 par une directive européenne, impose aux sites publics d'être accessibles, en se conformant à un référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) de 106 critères. Quant aux entreprises réalisant plus de 250 millions de chiffre d'affaires, elles doivent afficher une déclaration de conformité à ces normes, et des schémas d'amélioration. « C'est comme le Nutri-Score, on peut proposer quelque chose qui n'est pas bon, l'essentiel étant de le dire », résumait Nicolas Rohfritsch, avocat au cabinet Hogan Lovells lors du colloque A11Y sur l'accessibilité, le 25 juin à Paris.

Le 28 juin, la législation s'est durcie : en transcription d'une directive européenne de 2019, tous les sites d'e-commerce, de banques, de services de transports et de médias – sauf ceux de moins

de dix salariés et 2 millions d'euros de chiffres d'affaires – doivent être accessibles. Des dérogations sont prévues jusqu'en 2030 pour des contrats de service ou équipements existants (terminaux de paiement, box...)

Mais ces obligations restent théoriques. Dans le secteur public, sur 244 « démarches en ligne essentielles » (refaire son passeport, payer ses impôts...), seules 2,8 % sont totalement conformes au RGAA, et deux tiers partiellement. La conférence nationale du handicap de 2023 avait promis 100 % de conformité en 2025, mais en mars, l'ambition a été réduite à 50 %.

Sanctions faibles

L'Association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales, qui réalise des tests automatiques sur les pages d'accueil de dizaines de milliers de sites publics, détecte en moyenne 34 erreurs grossières sur chacune, dont un tiers de problèmes de contraste faciles à corriger.

Englobant secteur public et privé, la Fédération des aveugles et amblyopes a créé un observatoire sur plus de 7300 sites : 3,6 % respectent l'obligation d'affichage, et seulement 0,4 % des sites ont un contenu entièrement

conforme. Pour le 28 juin, « très peu de sites Web [étaient] prêts », note Denis Boulay, expert en accessibilité de la fédération. Les déclarations ne sont présentes que sur 24 % des sites bancaires et 4 % des entités d'e-commerce de leur échantillon. Seules 14 % des banques et 1,8 % de l'e-commerce sont partiellement conformes aux normes, et aucun entièrement.

Les sanctions sont faibles – au maximum 50 000 euros pour les déclarations, et 7 500 euros pour l'obligation d'accessibilité – et peu appliquées. En 2024, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), chargée de contrôler le secteur public et les déclarations des grandes entreprises, a réalisé 583 vérifications de sites, et 22 « interventions » à la suite de signalements, sans amende. « C'est lent, c'est insuffisant, mais on

Deux millions de personnes aveugles ou malvoyantes sont bloquées par des sites mal codés

bouge », résume Laurence Pécaut-Rivoliér, de l'Arcom, reconnaissant « un petit éparpillement des autorités de contrôle » dans la nouvelle législation.

Il peut s'agir de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) pour le commerce et les transports, de l'Arcom pour les médias, de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, de la Banque de France, de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ou de l'Autorité des marchés financiers. La DGCCRF a annoncé le développement d'un outil pour automatiser la vérification des normes et le lancement de contrôles dans les transports en 2025, sans préciser si une équipe spécifique sera consacrée à l'accessibilité.

« Déficit de connaissances »

« Si personne ne fait appliquer la loi de façon ferme, l'inaccessibilité peut continuer longtemps », déplore Pierre Marragou, président de l'association Accompagner, promouvoir, intégrer les déficients visuels. Avec le collectif de juristes Intérêt à agir, il a fait condamner l'Etat au tribunal administratif de Paris, en mai 2024, pour l'inaccessibilité des logiciels

de vie scolaire comme Pronote, et compte intenter prochainement des actions en justice contre de grandes entreprises privées non conformes aux normes RGAA.

Selon un baromètre publié par la Contentsquare Foundation dans six pays, les Etats-Unis sont un peu en avance, « portés par une forte pression dans le secteur privé », où plus de 4 600 poursuites judiciaires ont été intentées en 2023, en s'appuyant sur la loi américaine sur le handicap. Mais, en France, « le point bloquant, c'est la pénurie de personnes formées à ces enjeux », estime Marion Ravier, directrice de la Contentsquare Foundation, qui propose des modules en e-learning pour les écoles d'informatique, d'ingénieurs, de commerce ou de communication, et des outils de sensibilisation, comme le projet Beyond the Screen. « Il y a un déficit énorme de connaissances. Il faut que toutes les équipes de conception, production, maintenance connaissent l'accessibilité, pour produire directement des sites conformes. Vérifier a posteriori, c'est trop tard », explique Aurélien Levy, directeur général de Temesis, entreprise spécialiste du secteur, qui appelle à « intégrer ce sujet au même niveau que la sécurité, l'ergonomie ou le référencement ». ■

ANNE-AËL DURAND